

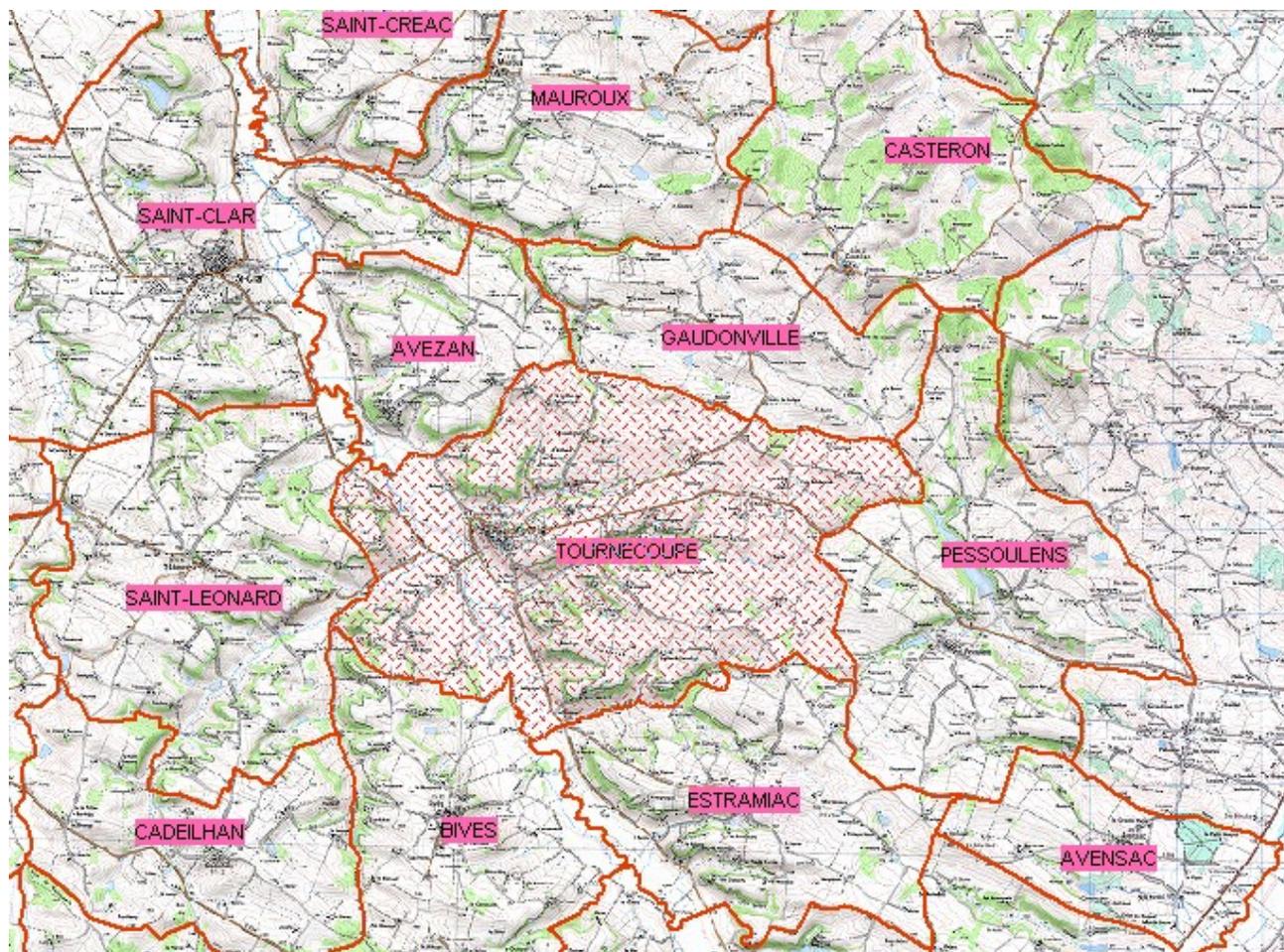
TOURNECOUPE

Rapport de présentation

- SOMMAIRE -

	Page
1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL	3
I – ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES	3
– DEMOGRAPHIE	
– LOGEMENT	
– ACTIVITES- EMPLOIS	
II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS	9
– MORPHOLOGIE DU SITE	
– OCCUPATION DU SOL	
III – ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE	11
– LES SYSTEMES PAYSAGERS	
– LES SYSTEMES HYDRAULIQUES/ LES BOIS	
– LES SYSTEMES DE VOIRIES ET POINTS DE VUE	
– LE SYSTEME URBAIN	
– LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX	
– PATRIMOINE et SERVITUDES	
2ème Partie : PROJET DE CARTE COMMUNALE	17
I – CONTRAINTES	17
II – ZONAGES	18
III – TABLEAU DES SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL	19
3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT	20
I – INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT	20
II – PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT	21

PLAN DE SITUATION



1ère Partie : DIAGNOSTIC COMMUNAL

I- ASPECTS SOCIO-ECONOMIQUES

La Commune de Tournecoupe se développe sur une superficie de 1895 ha au Nord Est du Département dans le canton de SAINT CLAR.

Elle appartient au pays de Lomagne implanté à cheval sur les départements du Gers et du Tarn et Garonne dont la partie gersoise blanche et pierreuse est parcourue de vallées orientées Sud-Nord partagées par des coteaux au relief aplani (petits plateaux).

Commune agricole peu boisée son territoire est traversé dans la partie Ouest par la rivière de l'Arrats dégageant une vallée dissymétrique bordée de coteaux .

Elle est desservie depuis le chef-lieu de canton par la RD 7 qui assure par ailleurs la liaison, via la RD928, vers Beaumont de Lomagne (18 Km).

Située à environ 5 kilomètres de SAINT CLAR , elle fait partie de la Communauté de Communes "Cœur de Lomagne" qui reprend l'ensemble du canton de SAINT CLAR

Le territoire communal est limitrophe des communes de AVEZAN, SAINT LEONARD, BIVES, ESTRAMIAC, PESSOULENS et GAUDONVILLE.

Soucieuse d'assurer un développement cohérent de son urbanisation et consciente des enjeux liés notamment à la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, la municipalité a souhaité élaborer un document d'urbanisme adapté à ses besoins : la Carte Communale.

Les principaux objectifs fixés pour l'élaboration de ce document sont les suivants :

- ouvrir de façon mesurée des terrains à la construction
- maintenir le caractère rural de la commune en limitant les grands espaces constructibles
- développer les abords du village et des hameaux existants
- préserver les espaces naturels
- éviter le mitage
- préserver les paysages et les points de vue
- préserver les secteurs naturels inondables
- maintenir l'activité agricole existante et préserver ses possibilités de développement en limitant l'urbanisation à proximité des sièges d'exploitations.

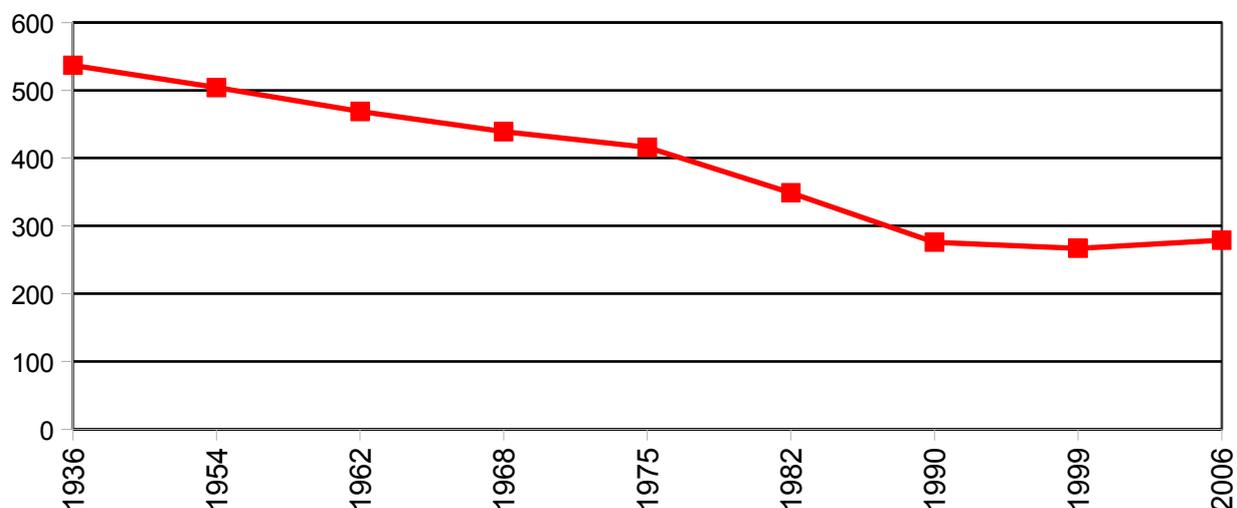
DEMOGRAPHIE

Second bourg du canton de SAINT CLAR jusqu'au milieu du XIX ème siècle (1004 habitants en 1846), la commune de Tournecoupe n'a cessé de voir sa population régresser jusqu'à la fin du siècle dernier. Cette régression d'environ 33 % durant la seconde moitié du XIX ème siècle s'est accentuée durant tout le XXème siècle.

Année	1896	1911	1936	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006
Population	673	618	537	504	469	439	416	349	276	267	279
Progression		-0,08	-0,13	-0,06	-0,07	-0,06	-0,05	-0,16	-0,21	-0,03	0,04

Ainsi en 100 ans la population de la commune a diminué de 60 % passant de 673 habitants en 1896 à 267 en 1999.

Evolution de la population



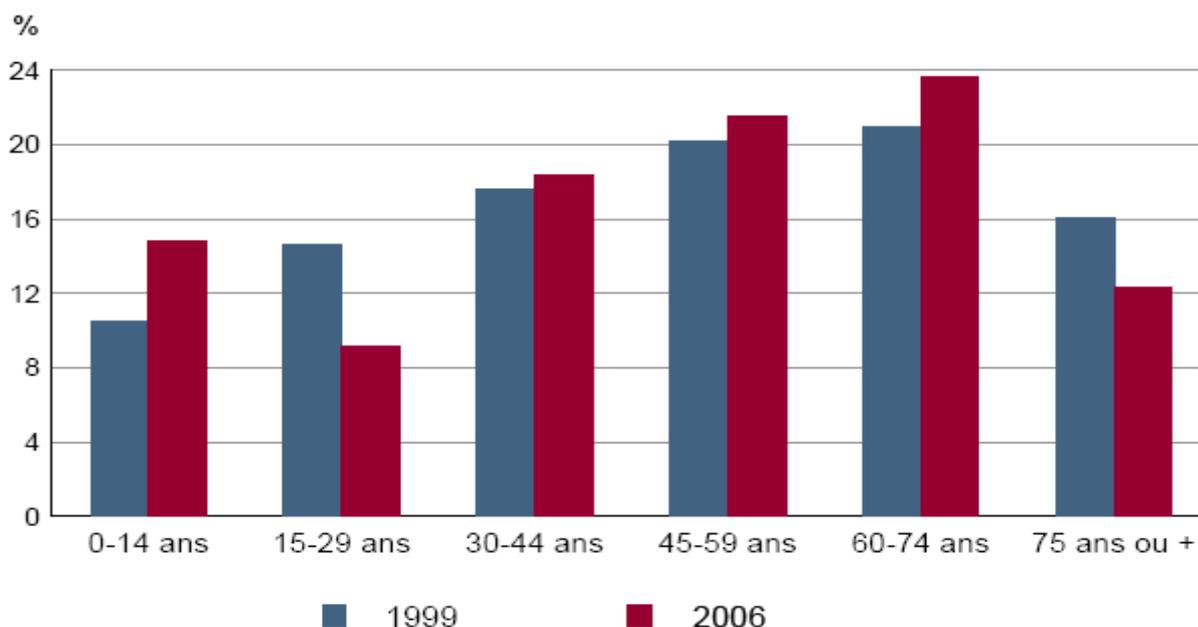
Ce phénomène semble s'être ralenti depuis, ainsi que l'attestent les soldes migratoires et naturels entre 1990 et 1999 puis 1999 et 2006.

POP T2M - Indicateurs démographiques

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,8	-2,5	-2,9	-0,4	+0,6
- due au solde naturel en %	-0,6	-0,6	-0,9	-0,2	+0,3
- due au solde apparent des entrées sorties en %	-0,1	-1,9	-2,0	-0,1	+0,4
Taux de natalité en ‰	8,4	7,7	4,4	6,9	12,6
Taux de mortalité en ‰	14,7	13,6	13,1	9,4	10,0

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombremments -
RP1999 et RP2006 exploitations principales - État civil.

Composition de la population



Sources : Insee, RP1999 et RP2006 exploitations principales.

L'analyse par tranche d'âge des recensements de 99 et 2006 met en évidence hormis pour les tranches d'âge des 15-29 ans et 75 ans et plus , une progression dont la plus notable porte sur la tranche d'âge des 0-14 ans attestant de l'arrivée d'une nouvelle population.

Population et nombres de ménages

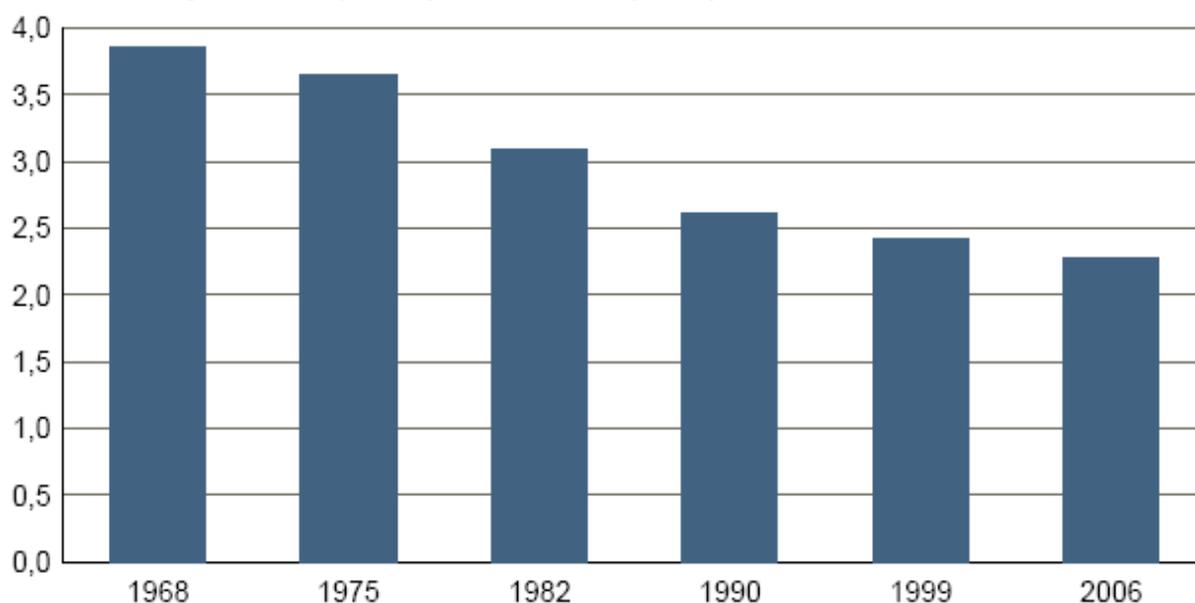
Après une régression dans les années 90, le nombre de ménages est en progression : entre 1999 et 2006 la commune de TOURNECOUPE compte 9 ménages supplémentaires soit une augmentation de 8,25 % . Cette augmentation est de fait attestée par le nombre de logements qui dans le même temps a augmenté de 7,38 % (11 logements de plus qu'en 1999)

	1982	1990	1999	2006
Population des ménages	349	275	263	268
Nombre de ménages	113	106	109	118

Depuis 1968 le nombre moyen de personne par ménage diminue. On notera pour la période de 1982 à 1999 une nette progression des ménages de deux personnes au détriment des foyers comptant 4 personnes et plus .

	1982	1990	1999	2006
1 personne	26	21	28	28
2 personnes	27	40	42	39
3 personnes	22	19	20	24
4 personnes et plus	47	26	19	27

Nombre moyen d'occupants par résidence principale



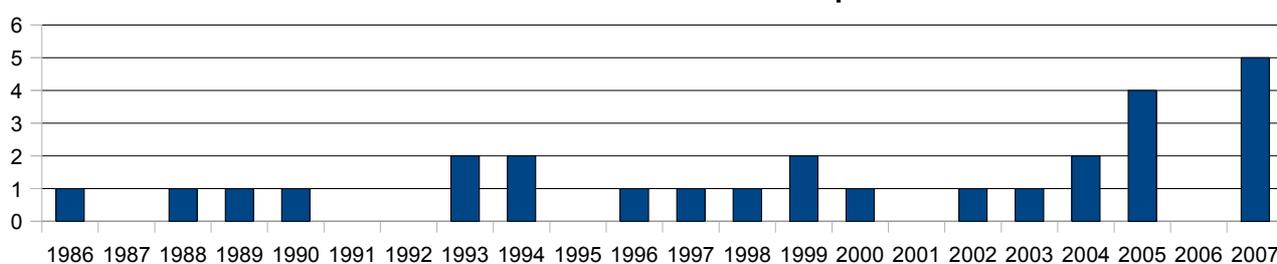
Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements -
RP1999 et RP2006 exploitations principales.

LOGEMENTS

Dynamique de la construction et âge du parc

La construction neuve a été relativement stable de 1986 à 1999 (moyenne d'environ 1 logement par an),
Depuis 2000 on note une légère augmentation (moyenne de 1,86 logement par an)

Activité de la construction par année



Période	1986/1990	1991/2000	2001/2007
Constructions	4	10	13
Moyenne	0,8	1	1,86

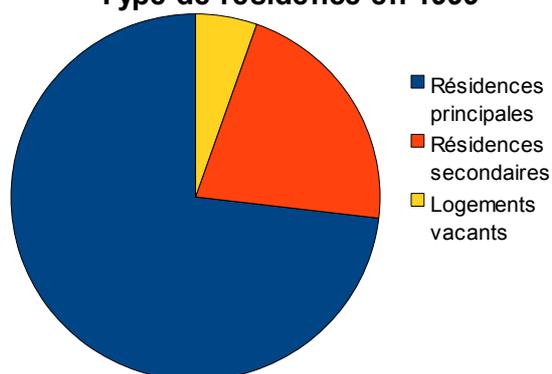
Structure et état du parc

Dans un parc où la maison individuelle représente près des trois quart (76,25 % en 2006) on notait jusqu'en 1999 un nombre relativement important de résidences secondaires attestant de l'attrait de cette zone pour des populations issues de L'Union Européenne et des zones urbaines.

Année	1990	1999	2006
PARC	147	149	160

	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
R principales	106	72,11	109	73,15	122	76,25
R secondaires	37	25,17	32	21,48	26	16,25
Log vacants	4	2,72	8	5,37	12	7,50

Type de résidence en 1999

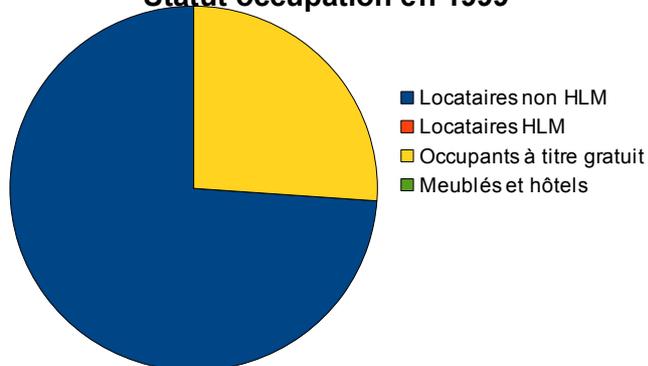


Plus de 75 % des résidences principales sont occupées par leur propriétaire, 18,5 % des résidences sont réservées à la location et moins de 5 % à l'occupation à titre gratuit.

Le parc existant est un parc ancien ainsi sur 116 résidences construites avant 2004, près de 67 % des résidences principales ont été édifiées avant 1949 et moins de 10 % après 1990

Nombre de résidence construite avant 2004	Avant 1949	1949 à 1974	1975 à 1989	1990 à 2003
116	78	16	12	11
	0,669	0,136	0,102	0,093

Statut occupation en 1999



ACTIVITES EMPLOIS

A l'instar de l'évolution de la population globale, la part de population active est en légère progression depuis 1999 .

	1982	1990	1999	2006
Population totale	349	276	267	279
Population active ayant un emploi	130	103	95	99

	Population de 15 à 64 ans	Actifs en %	Actifs ayant un emploi en %	Chômeurs en %
1999	162	63 %	56,8 %	9,8 %
2006	157	71,1 %	61,6 %	13,3 %

Alors que plus de la moitié des actifs travaillait sur le territoire communal en 1999, ils ne sont désormais qu'un peu plus d'un tiers à disposer d'un emploi dans la commune.

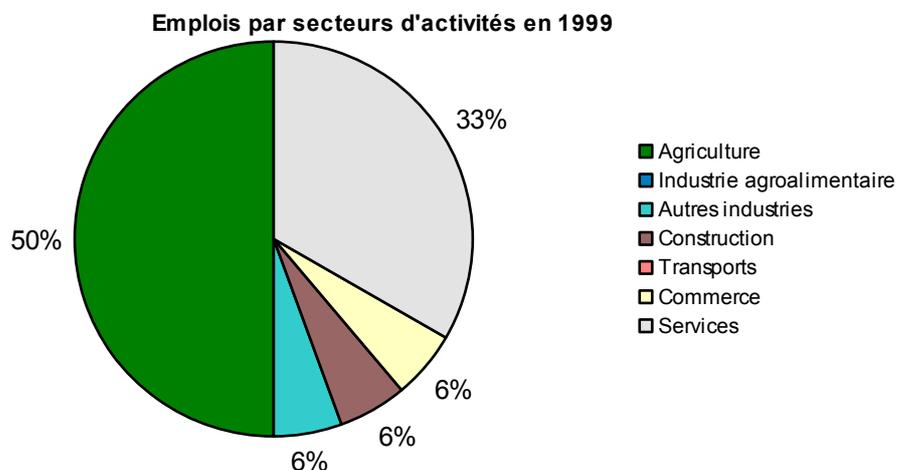
	2006		1999	
Nombre d'actifs	99	100 %	95	100 %
Emplois dans la commune	36	37 %	50	52,6 %
Emplois hors de la commune	62	63 %	45	47,4 %

L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'activité agricole tient toujours une place prépondérante dans la vie économique de TOURNECOUPE. En 2000, on comptait 32 chefs d'exploitations pour une superficie moyenne des propriétés de 58 ha. Les terrains semés en blé et en tournesol dominent, viennent ensuite le soja et le maïs irrigué dans la vallée de l'Arrats .

L'élevage bovin a beaucoup diminué. Par contre l'élevage extensif de volailles progresse.

Pour le reste l'activité économique relève de l'artisanat et des services : mécanicien, entreprises de travaux publics, entreprise agricole, boulanger, épicerie, station essence. Plusieurs maisons accueillent des touristes (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, meublés...)



II – ANALYSE DES ESPACES ET MILIEUX NATURELS

MORPHOLOGIE DU SITE

La Commune de TOURNECOUPE est située au Nord Est du Département du Gers dans la zone de la Lomagne gersoise blanche et pierreuse parcourue de larges vallées orientées Sud-Nord partagées par des coteaux au relief aplani (petits plateaux).

Le territoire communal occupe pour plus des trois quart de sa superficie une partie des plateaux et des vallonnements de la rive droite de l'Arrats qui surplombent la rivière en formant de véritables falaises. Il est limité au sud par le ruisseau de la Barrère et en partie au Nord par celui de Gavarret. Il englobe la vallée sur les deux rives et gagne la bordure des plateaux du ruisseau du Graouilla jusqu'au delà du Gélon .

Le bourg occupe un des promontoires les plus escarpés de la Lomagne aux confluent de l'Arrats et du ruisseau d'Engeneston.

La Route Départementale 7 assure la liaison entre le village et SAINT CLAR chef-lieu de canton , ce même axe permet de rallier via la RD 928 le Département du Tarn et Garonne et la commune de BEAUMONT DE LOMAGNE située à environ 18 Km .

En contrebas du village et longeant la vallée de l'Arrats, la RD40 permet quant à elle de rallier la commune de MAUVEZIN chef-lieu du canton voisin.

Le territoire essentiellement agricole est occupé par de grandes parcelles dévolues à la culture de céréales et oléagineux (blé et tournesol).

L'élevage bovin prépondérant jusqu'au milieu du XIX ème siècle a beaucoup diminué au profit de l'élevage extensif de volailles .

Les altitudes varient de 99 m dans la vallée de l'Arrats à 222 m au Nord Est du territoire lieudit Roubinas

OCCUPATION DU SOL

a) Habitat

Le village de TOURNECOUPE est situé en surplomb de la vallée de l'Arrats en bordure de plateau. Au cours du XIX^{ème} siècle il s'est étendu vers l'Est occupant sur le plateau les espaces riverains de la RD7.

Dans le quart Nord Est du territoire communal se trouve le hameau de Cantemerle situé le long de la RD251 et constitué d'un siège d'exploitation et de quelques habitations.

Hormis quelques constructions agglomérées aux lieux dits A Endaignon et à Monplaisir, l'habitat est diffus et constitué pour l'essentiel de sièges d'exploitations .

b) Les grandes végétations

Rive gauche de l'Arrats, il subsiste quelques vestiges de la forêt communale du Graouilla qui s'étendait jadis sur une trentaine d'hectares.

Pour le reste les grandes végétations sont à l'état relictuels et soulignent les flanc de coteaux abrupts

c) Les ripisylves

On les trouve en accompagnement des ruisseaux et le long de l'Arrats

d) Les cultures

L'agriculture tient toujours une place prépondérante (32 chefs d'exploitations pour une superficie moyenne des propriétés de 58 Ha) . D'importants espaces cultivés sont dédiés à la culture de céréales et d'oléagineux (blé, tournesol, soja, maïs).

III – ANALYSE URBAINE ET TECHNIQUE

LES SYSTEMES PAYSAGERS

On distingue rapidement sur le territoire communal quatre zones bien différenciées :

1 - La Ribère de la vallée de l'Arrats :

Fond de vallée et zone inondable en bordure de laquelle se situent les deux axes de communication permettant de rallier vers le nord SAINT CLAR, vers le sud MAUVEZIN.

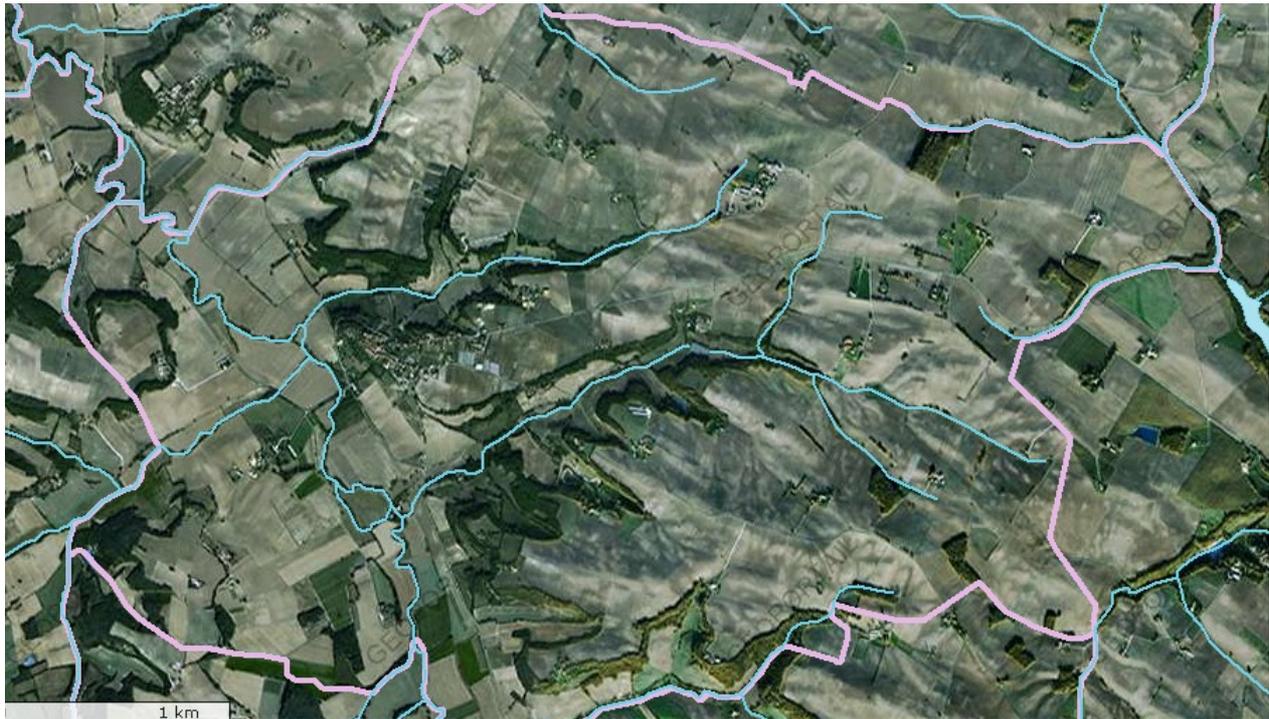
2 - La Serre de l'Arrats

Coteau abrupt en grande partie boisé et découpé de profonds vallons au sommet duquel est implanté le village de TOURNECOUPE.

3- La zone de plateau à l'est du village qui couvre la moitié du territoire communal : c'est une zone de grande culture où se situe également la majorité de l'habitat dispersé correspondant pour la plupart à des sièges d'exploitations.

4 - La zone Ouest de la commune en rive gauche de l'Arrats : zone de boubée au relief plus doux sur laquelle sont implantées quelques exploitations agricoles et constructions agglomérées aux lieux-dits Endaignon et à Monplaisir

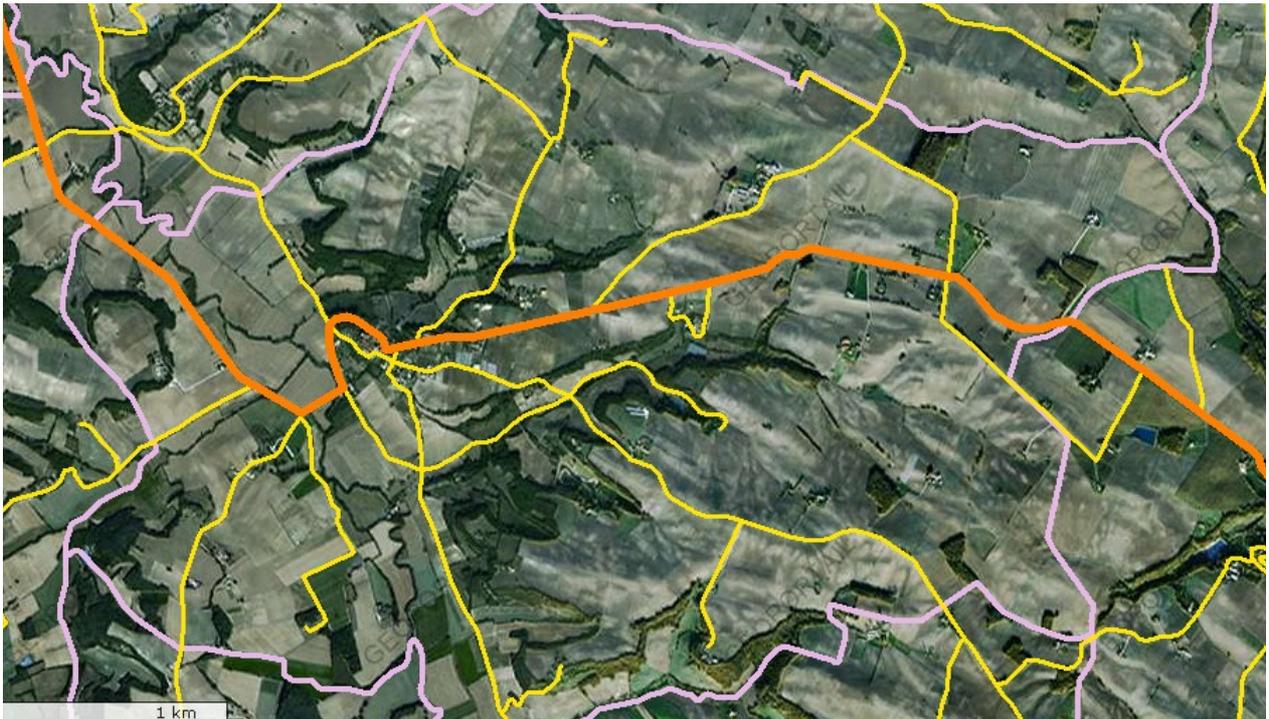
LES SYSTEMES HYDRAULIQUES ET LES BOIS



Le territoire communal est traversé dans sa partie Ouest et selon un axe SE/NO par l'Arrats
Un réseau hydrographique secondaire constitué de fossés et de petits ruisseaux draine les eaux résiduelles
En rive droite les ruisseaux de la Barrère ,de Maravat et d'En Géneston
En rive gauche Le Gélon ou Gilon

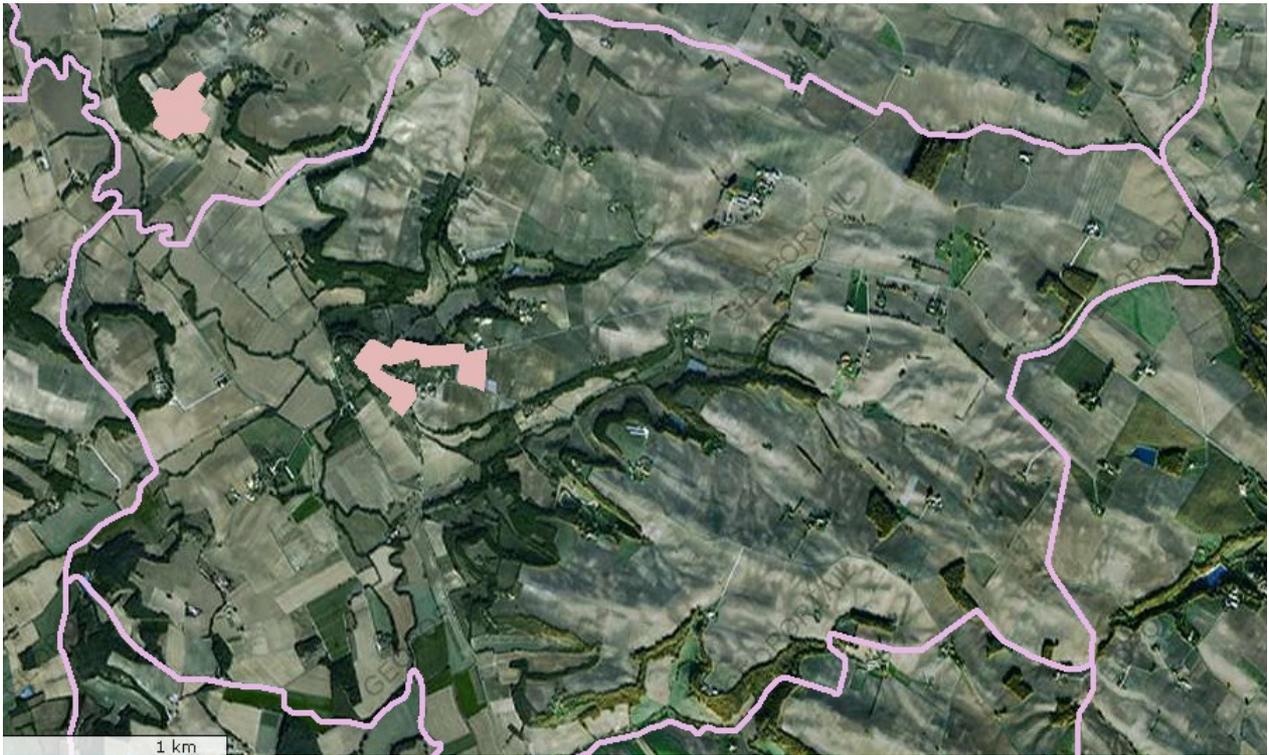
Rive droite, ces cours d'eau ont entaillé le relief pour former des vallées de largeurs diverses (sièges de petits lacs) marquées de talus importants et souvent abrupts sur lesquels on retrouve les masses boisées résiduelles.

LES SYSTEMES DE VOIRIE ET POINT DE VUE



De part sa situation en surplomb de la vallée de l'Arrats , les points de vues remarquables sur le village de TOURNECOUPE se situent essentiellement dans la vallée et en rive gauche de l'Arrats (RD 7 en fond de vallée, RD8 et VC n°4 rive gauche).

LE SYSTEME URBAIN



1- Le village ancien

Le village est un castelnau caractéristique du Gers situé sur un éperon rocheux dominant la vallée de l'Arrats.

2 – Les extensions récentes à Saint Roch, La Garenne et Encoutouyre

Compte tenu de la topographie et de la configuration des lieux (vallée de l'Arrats et vallon d'En Geneston) elles se sont développées de façon mesurée et en linéaire sur le plateau coté Est de part et d'autre de la RD 7 et des voies communales existantes.

3- le Hameau de Cantemerle

Quelques constructions le long de la RD251 au lieudit Cantemerle à proximité immédiate d'un siège d'exploitation agricole.

4. Quelques constructions agglomérées rive gauche de l'Arrats aux lieux-dits A Endaignon et Monplaisir

LES EQUIPEMENTS URBAINS, LES RESEAUX

Réseau électrique

Le village et ses extensions aux lieux-dits Saint Roch, La Garenne, Encoutouyre sont desservis.
La zone prévue au-delà de Saint Roch au Sud de la voie communale n°5 nécessitera une extension du réseau et éventuellement la construction d'un poste pour alimenter les terrains situés au delà de la parcelle cadastrée OB 203.

Les zones situées aux lieux-dits A Endaignon – Berger et A Monplaisir sont desservies par le réseau électrique en capacité insuffisante, des travaux de renforcement du réseau sont à prévoir. Ceux-ci devraient être réalisés dans le courant de l'année 2010.

Alimentation par le réseau d'eau potable

L'ensemble de la zone intégrant le village ancien et ses extensions existantes ou prévues est globalement desservi par le réseau d'eau potable en capacité suffisante.

Toutefois et pour quelques parcelles situées aux lieux-dits Encoutouyre, A la Garenne et au Faubourg des extensions du réseau (distant de 20 à 100 mètres) pourront s'avérer nécessaires.

L'alimentation en eau potable des zones d'Endaignon et de Monplaisir ne pose, quant à elle, pas de problème (desserte en capacité suffisante).

Réseau d'assainissement

La commune dispose d'une station d'épuration dont la capacité est d'environ 180 équivalent habitants et qui dessert actuellement 150 équivalent habitants.

Cette station devrait permettre le raccordement des constructions futures qui s'implanteraient sur le site du Village .

Pour les constructions situées à l'extérieur l'assainissement autonome sera à mettre en place par les futurs constructeurs .

Voirie

Tous les secteurs à urbaniser sont desservis par des voies de capacité suffisante pour accueillir en toute sécurité de nouvelles constructions.

PATRIMOINE

Implanté sur le site d'un castelnau édifié dans la seconde moitié du XIII^{ème} siècle sur le promontoire existant aux confluents de l'Arrats et du ruisseau d'Engeneston , le village offre un plan régulier avec des maisons anciennes .

Il est encore entouré de remparts que l'on peut aborder par deux portes fortifiées.

Du château jouxtant le castelnau ne subsiste aujourd'hui que la chapelle castrale devenue église paroissiale et inscrite à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

La partie nord du village d'une superficie d'environ 1ha6 et correspondant vraisemblablement au site de l'ancien castelnau est quant à elle classée en site inscrit

SERVITUDES

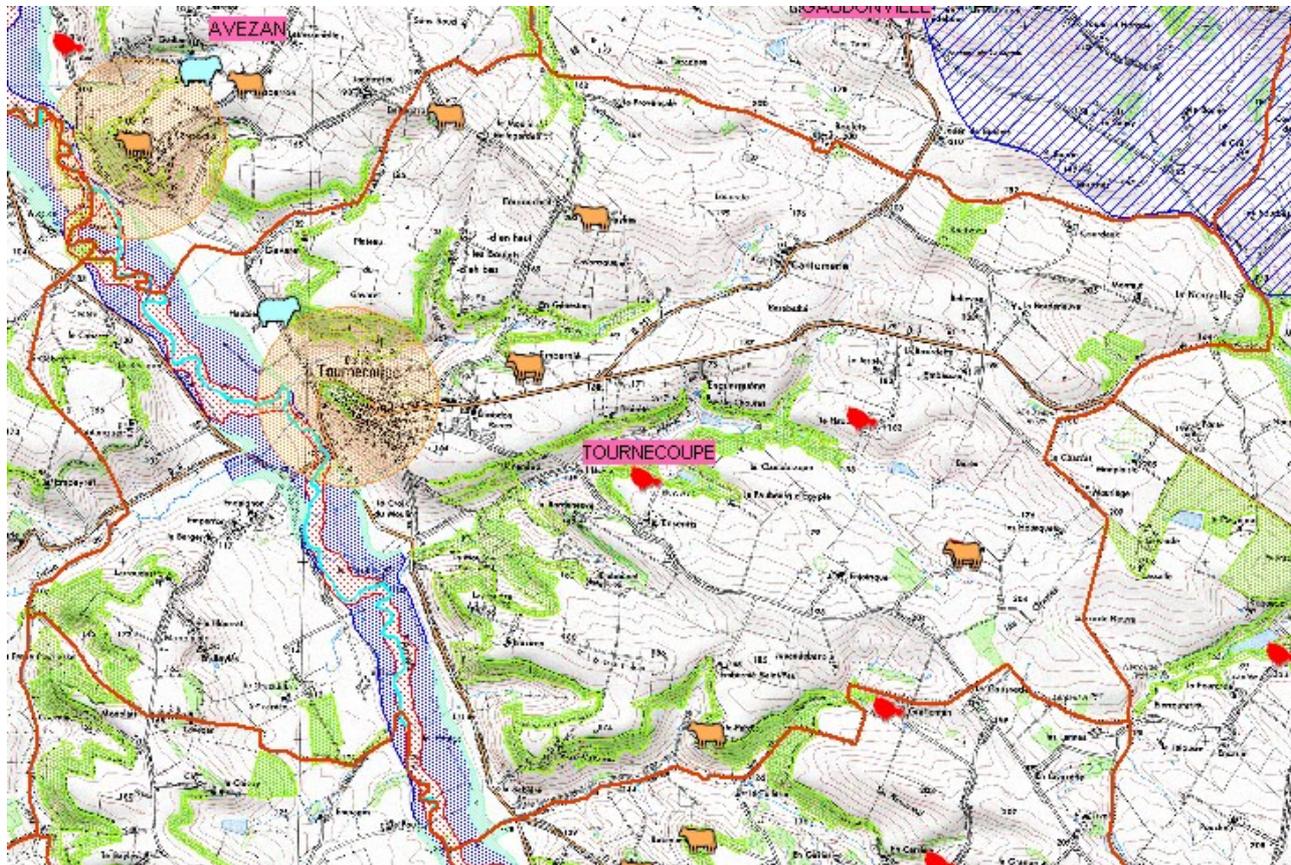
AC1	Protection des Monuments Historiques Loi du 31 Décembre 1913 Eglise
AC2	Protection des sites et monuments naturels Loi du 2 Mai 1930 Partie Nord du Village
T7	Relations aériennes - zones hors dégagement - installations particulières

CONTRAINTES

Risques naturels	Mouvements de terrains du type « retrait gonflement des argiles » Plan de prévention prescrit Risques inondations vallée de l'Arrats
Risques sismiques	Risque sismique très faible
Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique ZNIEFF	ZNIEFF de type 1 Vallon de Lavassère et plateau de Mauroux ZNIEFF de type 2 Cours de l'Arrats et Collines de Saint-Léonard – Bivès

2ème Partie : LE PROJET DE CARTE COMMUNALE

I- CONTRAINTES



1 – Zone Inondable de l'Arrats

2 – Site inscrit du village et périmètre de protection de monument historique

3- Elevages bovins, ovins ou volailles

4- ZNIEFF1 vallons de Lavassère et plateau de Mauroux
ZNIEFF2 Cours de l'Arrats – Collines de Saint Léonard et Bivès

II - ZONAGES

Au vu des principaux objectifs retenus pour l'élaboration de la carte communale, la délimitation des zones constructibles a été réalisée en retenant les principes suivants :

- limiter les zones constructibles aux parties déjà construites et à leurs abords ;
- respecter les limites posées par les risques naturels et les servitudes diverses ;
- protéger l'activité agricole en préservant les possibilités d'extension et en réduisant les conflits d'usage ;
- optimiser les investissements publics réalisés notamment en matière de voirie et de réseaux ;

ZONAGE	ATOUS- CONTRAINTES- VOCATIONS
ZC 2 Au village	Cette zone reprend le village ancien en intégrant les extensions qui se sont développées en linéaire sur le plateau coté Est de part et d'autre de la RD 7 et des voies communales existantes (lieux dits Saint Roch, Encoutouyre et la Garenne). Au lieudit Encoutouyre les limites de la zone constructible intègrent l'ensemble des terrains objet du lotissement communal approuvé le 2 Janvier 1989. La zone constructible a été élargie en intégrant au-delà de Saint Roch les terrains situés au Sud de la VC n°5 tout en restant dans la limite de l'urbanisation préexistante et en préservant l'activité de serres maraîchères implantées au Nord de cette voie.
ZC2 A Endaignon	Dans ce secteur situé rive gauche de l'Arrats quelques habitations se sont établies au-dessus des terrains de sports. Une petite zone constructible est créée autour de ces constructions, elle permettra tout au plus l'installation de deux habitations supplémentaires dans les intervalles non bâtis existants.
ZC2 A Monplaisir	Dans ce secteur situé rive gauche de l'Arrats quelques habitations se sont établies autour d'anciens bâtiments agricoles. Une petite zone constructible est créée autour de ces constructions, elle permettra tout au plus l'installation de deux à trois habitations supplémentaires dans les intervalles non bâtis existants.
ZNp	Outre l'église (ancienne chapelle castrale) cette zone reprend quelques constructions (moins d'une dizaine) et des espaces végétalisés et arborés établis sur la partie extrême de l'éperon rocheux surplombant la vallée de l'Arrats. Pour préserver le caractère des lieux et la perspective monumentale qui en découle il n'est pas souhaitable que de nouvelles constructions autres que l'extension de celles existantes et des équipements collectifs d'intérêt public puissent être autorisées à l'intérieur de cette zone qui reprend pour l'essentiel le périmètre du site inscrit. La proximité de la station d'épuration (60 à 180 mètres) est un argument supplémentaire pour proscrire toutes nouvelles constructions notamment à usage d'habitation dans cette zone.
ZNi	Zone naturelle qu'il convient de protéger en raison des risques d'inondations auxquels elle est soumise. Elle reprend la zone inondable de L'Arrats
ZN	Zone naturelle essentiellement agricole où l'urbanisation n'a pas sa place. Seules quelques constructions peuvent y être admises sous conditions particulières.

III - SUPERFICIES ET POSSIBILITES D'ACCUEIL

Zones	Lieux dits	Superficie en ha	Possibilités d'accueil Nombre d'habitations
ZC2	Village- Encoutouyre Saint Roch - La Garenne – Ennodon	20,78	Une trentaine d'habitations nouvelles dont 6 A Encoutouyre et 20 à 25 A la Garenne Ennodon
ZC2	Endaignon	5,76	2 Habitations
ZC2	Monplaisir	3,42	3 Habitations
ZNp	Village	1,61	-
ZNi	Zone inondable de l'Arrats	141,94	-
ZN	Le reste du territoire communal	1721,49	-

ZC2	TOTAL	29,96	Environ 35 habitations nouvelles
ZNp	TOTAL	1,61	-
ZNi	TOTAL	141,94	-
ZN	TOTAL	1721,49	-

3ème Partie : LES EFFETS SUR L'ENVIRONNEMENT

I- INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

Le développement urbain a été envisagé de façon à permettre une optimisation des investissements en matière de réseaux.

Le conseil municipal a souhaité conforter essentiellement le bourg tout en préservant les points de vue existants.

Le hameau ancien de Cantemerle dont les entrées sorties actuelles sur la RD 251 présentent des conditions de sécurité limites, a été maintenu en secteur naturel.

Cette mesure permettra de maîtriser la construction de ce secteur et d'en préserver l'identité.

Deux petits hameaux seront développés en rive gauche de l'Arrats aux lieux-dits Endaignon et Monplaisir dans les limites des constructions existantes. Leur desserte par les divers réseaux ne pose pas de problème particulier.

Les secteurs non desservis correctement par les réseaux (électricité – accès) n'ont pas été retenus

Voirie

Le développement urbain de TOURNECOUPE sera assuré en densifiant le bourg et ses extensions anciennes existantes.

L'extension prévue au delà de SAINT ROCH se développe au sud de la VC n°5 en continuité avec le bâti existant.

Assainissement

La commune dispose d'une station d'épuration dont la capacité permettra le raccordement des constructions futures qui s'implanteront sur la zone du Village.

Pour les constructions situées à l'extérieur l'assainissement autonome sera à mettre en place par les futurs constructeurs .

II – PRESERVATION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Patrimoine

Le développement urbain de la commune de TOURNECOUPE et notamment du village a été envisagé en restant pratiquement dans les limites actuelles des seuils d'urbanisation existants.

La partie nord du village faisant l'objet d'un classement en site inscrit a été préservé de toutes constructions par la définition d'une zone naturelle de protection.

Le reste du territoire y compris les hameaux de caractère est maintenu en secteur naturel agricole afin d'éviter le mitage et privilégier les réhabilitations et/ou les changements de destination plutôt que les constructions neuves.

Environnement et Paysages

- Maintien de la construction en continuité et contiguïté avec l'existant
- Limitation de l'urbanisation le long des routes importantes
- Les constructions devront respecter la qualité du patrimoine existant
- Des zones de protection à préserver de toute urbanisation ont été définies d'une part au Nord du village en reprenant le périmètre du site inscrit existant , d'autre part autour des secteurs submersibles de l'Arrats et de ses affluents.
- Le patrimoine bâti existant a été maintenu en zone naturelle de façon à privilégier la réhabilitation
- Les massif boisés ont été maintenus en secteur naturel
- Les espaces naturels agricoles ont été préservés